
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE MERCREDI 21 AOÛT 2024 À L'ÉDIFICE NORTON, SHERBROOKE

Présences :	Isabelle Boucher	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Renée Létourneau	Administrateur
	Audrey Roussel	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	Simon Bérubé	Administrateur
	Jean Roy	Administrateur
Absence non motivée :	Patrick Boucher	Administrateur
Invitées :	Pascale Bélisle	Directrice adjointe des affaires juridiques et publiques
	Annie Boisvert	Directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée
	Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe
	Karine Duchaineau	Directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation
	Stéphanie Jetté	Directrice de la protection de la jeunesse
	Marie-Andrée Périgny	Présidente du conseil multidisciplinaire

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 83^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Au nom de tous les membres, le président félicite Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, pour sa récente nomination au poste de vice-présidente adjointe pour la coordination de l'accès et des trajectoires de soins de Santé Québec; tous l'applaudissent.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 13 juin 2024 et des extraits de résolutions par voie électronique du 15 juillet 2024
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
 - 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
 - 7.1.1 Bilan annuel par la direction de la protection de la jeunesse
 - 7.1.2 Rapport annuel du conseil multidisciplinaire 2023-2024
 - 7.1.3 Avis et recommandation du conseil multidisciplinaire
 - 7.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 7.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 7.5 Intégrer la mission universitaire
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
 - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du jeudi 27 juin 2024
 - 8.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du lundi 19 août 2024
9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
 - 9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
 - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements
 - 9.1.3 Coordonnateur médical aux soins de fin de vie
 - 9.1.4 Nomination intérimaire au service des approches intensives CHUS
 - 9.1.5 Démission d'un membre du conseil d'administration
 - 9.1.6 Nomination au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil
 - 9.1.7 Nominations au Centre d'Expertise en Santé de Sherbrooke
 - 9.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 9.2.1 Comité d'éthique clinique et organisationnel - Nominations
 - 9.2.2 Nomination du responsable des divulgations d'actes répréhensibles
 - 9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 9.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ
 - 9.4.2 Contrat de service en ressource intermédiaire (RI) avec la Résidence Memphrémagog

9.4.3 Servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'hôpital Fleurimont

9.4.4 Résultats financiers à la période 3 et rapport trimestriel AS-671 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

9.4.5 Demande d'une licence

9.5 Intégrer la mission universitaire

9.5.1 Comité d'éthique de la recherche

9.5.1.1 Démission d'un membre

9.5.1.2 Changement de statut d'un membre

9.5.1.3 Renouvellement de mandat d'un membre

9.5.1.4 Nomination d'un nouveau membre

9.5.2 Centre de recherche du CHUS - Nominations

10. Divers

11. Huis clos

11.1 Cadres supérieurs

11.2 Entente 108 - transfert d'examens de résonnance magnétique vers le laboratoire d'imagerie médicale (Centre radiologique de l'Estrie)

11.3 Appel d'offres pour les contrats de service, le soutien et la croissance des infrastructures de téléphonie

11.4 Modification au plan d'organisation

11.5 Projet de loi 15 – Évolution des travaux

12. Clôture de la séance

3.0 Déclaration des conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration

Le président demande si parmi les membres il y a des conflits d'intérêts en lien avec les points à l'ordre du jour.

Madame Jocelyne Faucher indique qu'elle va se retirer lors de la présentation du point 9.4.3 *Servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'hôpital Fleurimont.*

4.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

5.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 13 juin 2024 et des extraits de résolutions par voie électronique du 15 juillet 2024

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 13 juin 2024 et des extraits de résolutions par voie électronique du 15 juillet 2024, ils sont adoptés tels que présentés.

6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 14 juin au 21 août 2024, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu.

7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Bilan annuel par la direction de la protection de la jeunesse

Le président invite Mme Stéphanie Jetté, directrice de la protection de la jeunesse, à présenter le bilan annuel 2023-2024 de la Direction de la protection de la jeunesse.

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, la directrice de la protection de la jeunesse a l'obligation de présenter au conseil d'administration de l'établissement le bilan annuel de l'exercice de ses responsabilités et du fonctionnement du centre de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Madame Jetté présente en détail les travaux de la dernière année.

Après questions et commentaires, le président remercie Madame Jetté de la présentation.

7.1.2 Rapport annuel du conseil multidisciplinaire (CM) 2023-2024

Le président invite Mme Marie-Andrée Périgny, présidente du CM à présenter le rapport annuel 2023-2024, comme prévu à la Loi sur les services de santé et les services sociaux, à l'Article 226.

Madame Périgny présente la liste des membres du comité exécutif 2023-2024, les faits saillants et les activités réalisées depuis le 1^{er} avril 2024. Elle rappelle le mandat du CM et poursuit avec les priorités annuelles et les perspectives pour 2024-2025.

En terminant, elle présente les principaux changements qui auront lieu au CM au 1^{er} décembre 2024, suivant l'entrée en vigueur de la Loi 15 sur la gouvernance du système de santé et des services sociaux du MSSS.

Après échanges, les membres prennent acte du rapport annuel du conseil multidisciplinaire 2023-2024.

7.1.3 Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire

Madame Périgny poursuit en présentant les avis et recommandations du conseil multidisciplinaire et après questions et commentaires la résolution est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-7889 – 2024-08-21

Relative aux Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant l'impact de la densification des bureaux sur l'accessibilité aux soins et services pour les usagers en cliniques de réadaptation sensorielle dans l'installation CRE

- CONSIDÉRANT :**
- le rôle-conseil du CM en regard de ses mandats;
 - le statut vulnérable des usagers nécessitant des soins et services en déficience auditive et visuelle;
 - l'importance d'assurer la sécurité de ces usagers en maintenant un niveau d'accessibilité équitable et adapté au code du bâtiment, pour les personnes présentant un handicap;
 - la réalité du manque de locaux de plus en plus grandissant dans notre organisation;
 - le système de gestion intégrée de la performance (SGIP) qui s'appuie notamment sur l'importance de « *Bâtir pour et avec le personnel, médecins, gestionnaires, chercheurs, partenaires, bénévoles et communauté* » et « *Agir pour et avec l'utilisateur, ses proches et la population* »;

- les recommandations émises dans « Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant l'impact de la densification des bureaux sur l'accessibilité aux soins et services pour les usagers en cliniques de réadaptation sensorielle dans l'installation CRE (déficience visuelle (DV) et auditive (DA)) au CIUSSS de l'Estrie – CHUS » ci-joint;
- l'adoption du présent avis « Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant l'impact de la densification des bureaux sur l'accessibilité aux soins et services pour les usagers en cliniques de réadaptation sensorielle dans l'installation CRE (déficience visuelle (DV) et auditive (DA)) au CIUSSS de l'Estrie – CHUS » par les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM);
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : des avis et recommandations du conseil multidisciplinaire;

DE MANDATER :

- la directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée, Mme Annie Boisvert, et la directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation, Mme Karine Duchaineau :
 - o de prendre connaissance de l'avis et d'en faire une première appréciation;
 - o d'interpeller les directions concernées, au besoin;
 - o d'assurer un suivi auprès de l'instance sur les suites qui seront données à l'avis.

7.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du jeudi 27 juin 2024

Madame Diane Gingras, présidente du comité, mentionne les sujets ayant fait l'objet de discussions et de décisions.

8.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du lundi 19 août 2024

Le président fait part des différents sujets présentés lors de la rencontre.

9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que tous les sujets à l'agenda de consentement ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-7845 à 7875 – 2024-08-21

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements

RÉSOLUTION : CA-7876 – 2024-08-21

Relative à la nomination de chefs de services et/ou de départements

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;
 - la recommandation du CMDP, le 8 juillet 2024;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :**
- la nomination de la Dre Jessika Roy-Desruisseaux à titre de cheffe de service de gérontopsychiatrie du département de psychiatrie pour un mandat de 4 ans, du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2028.
 - la nomination de la Dre Laurie Pelletier au service de soins hospitaliers du département de psychiatrie pour un mandat de quatre ans qui est débuté depuis le 13 février 2024.

9.1.3 Nomination de la Coordonnatrice médicale de soins de fin de vie

RÉSOLUTION : CA-7877 – 2024-08-21

Relative à la nomination de la Coordonnatrice médicale de soins de fin de vie

- CONSIDÉRANT :**
- la Loi concernant les soins de fin de vie;
 - la politique de l'établissement sur les soins de fin de vie et son application;
 - la recommandation du Directeur des services professionnels;
 - le soutien du CECMDP à la nomination;
 - le départ de Dre Linda Gagnon;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :

- DE NOMMER :** Dre Alexandra Cayer, coordonnatrice aux soins de fin de vie, pour un mandat de quatre ans à partir de septembre 2024 à la suite du départ de Dre Linda Gagnon qui maintient, cependant, une disponibilité en soutien.

9.1.4 Nomination intérimaire au service des approches intensives CHUS

RÉSOLUTION : CA-7878 – 2024-08-21

Relative à la nomination intérimaire au service des approches intensives CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
 - la recommandation du directeur des services professionnels;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :

- DE NOMMER :** Dre Joany Raïche, chef intérimaire, du service des approches intensives CHUS, du département de psychiatrie, à partir du 30 septembre 2024, jusqu'à la fin du congé de maternité de Dre Marie-Michèle Tremblay, soit le 1^{er} septembre 2025, inclusivement.

9.1.5 Démission d'un membre du conseil d'administration

RÉSOLUTION : CA-7900 – 2024-08-21

Relative à la démission d'un membre du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- l'intention de la démission signifiée par M. Serge Therrien au président du conseil d'administration et à son secrétaire;
 - que pour que la vacance devienne effective, la démission doit être acceptée par le conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la démission de M. Serge Therrien, membre indépendant du conseil d'administration, ayant une expertise en ressources immobilières, informationnelles et humaines, et ce, à compter du 17 juin 2024.

9.1.6 Nomination au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil

RÉSOLUTION : CA-7890 – 2024-08-21

Relative à la nomination au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil

- CONSIDÉRANT :**
- le départ imminent de Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - le niveau de représentation souhaité;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Karine Duchaineau, directrice générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation, à titre de représentante du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil, à compter du 21 août 2024.

9.1.7 Nomination au Centre d'Expertise en Santé de Sherbrooke

RÉSOLUTION : CA-7891 – 2024-08-21

Relative à la nomination au Centre d'Expertise en Santé de Sherbrooke

- CONSIDÉRANT :**
- le départ de l'un des deux membres du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration du CESS, Mme Robin Marie Coleman;
 - l'acceptation par Stéphanie McMahon, déjà membre, de représenter le président-directeur général au conseil d'administration du CESS;
 - l'expertise et les connaissances en partenariat économique de Mme Pascale Bélisle;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Stéphanie McMahon à titre de représentante du président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au sein du conseil d'administration du centre d'expertise en santé mentale de Sherbrooke;

DE NOMMER : Mme Pascale Bélisle à titre de représentante du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au sein du conseil d'administration du centre d'expertise en santé mentale de Sherbrooke.

9.2 Assurer la qualité des soins et services

9.2.1 Comité d'éthique clinique et organisationnel - Nominations

RÉSOLUTION : CA-7879 – 2024-08-21

Relative au Comité d'éthique clinique et organisationnel - Nominations

CONSIDÉRANT :

- le cadre de référence en éthique clinique et organisationnelle et les règles de fonctionnement du Comité d'éthique clinique et organisationnelle;
- la recommandation du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) pour la candidature de Mme Stacy Corriveau;
- l'accord des supérieurs immédiats des candidats;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : pour des mandats de trois ans :

- Mme Stacy Corriveau comme membre CII (en remplacement de Mme Céline Jodar);
- Mme Chloé Girard comme membre cadre intermédiaire (en remplacement de Mme Nathalie Fortin);
- M. Washington Campos Barbosa Lima comme membre cadre intermédiaire (excédentaire);
- Mme Tina Matthews à titre de vice-présidente.

D'ADOPTER : Les modifications proposées aux règles de fonctionnement du Comité d'éthique clinique et organisationnelle du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, notamment pour ajouter un poste « FMSS ».

9.2.2 Nomination du responsable des divulgations d'actes répréhensibles

RÉSOLUTION : CA-7880 – 2024-08-21

Relative à la nomination du responsable des divulgations d'actes répréhensibles

CONSIDÉRANT :

- que la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017;
- que la loi est applicable aux établissements publics au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
- que la loi exige que la personne ayant la plus haute autorité administrative désigne un responsable du suivi des divulgations et de l'application de la procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés;
- les qualités requises pour exercer les rôles confiés au responsable du suivi des divulgations;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Madame Nathalie Guesneau, adjointe à la directrice des ressources financières par intérim, responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles, sous la gouverne du président-directeur général, et ce, à compter du 30 septembre 2024.

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

RÉSOLUTION : CA-7881 – 2024-08-21

Relative au Registre des signataires autorisés RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation du directeur des services professionnels;
 - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER : le nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :

- Dre Laurie Pelletier, chef de service, département de psychiatrie
CSSS de Memphrémagog (O106X), CHUS Hôpital Fleurimont (O116X), CHUS Hôpital-Dieu (O110X), Hôpital de Granby (O103X), CSSS du Granit (O112X), CSSS de la MRC-de-Coaticook (O102X), Hôpital, CLSC et CHSLD de Val-des-Sources (O100X), Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (O113X)

D'AJOUTER : le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :

- Dr Jean-Daniel Carrier, chef de service, département de psychiatrie – Service des soins externes
CSSS de Memphrémagog (O106X), CHUS Hôpital Fleurimont (O116X), CHUS Hôpital-Dieu (O110X), CSSS du Granit (O112X), CSSS de la MRC-de-Coaticook (O102X), Hôpital, CLSC et CHSLD de Val-des-Sources (O100X)

DE RETIRER : le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :

- Dr Claude Arbour
Pour toutes les installations ci-haut mentionnées

D'AJOUTER :	le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : <ul style="list-style-type: none">• Dre Marie-Hélène Lorient, directrice adjointe à la DSP Toutes les installations
D'AJOUTER :	le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : <ul style="list-style-type: none">• Dre Claude Arsenault, médecine générale, périnatalité/obstétrique CHUS Hôpital Fleurimont (O116X), CHUS Hôpital-Dieu (O110X)
DE RETIRER :	le nom de la personne suivante, à compter du 1 ^{er} novembre 2024, au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : <ul style="list-style-type: none">• Dr Paul Farand, chef du service de cardiologie CHUS Hôpital-Dieu (O110X), Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (O113X), Hôpital de Granby (O103X), CSSS du Granit (O112X), CSSS Memphrémagog (O106X), Hôpital et Centre d'hébergement Argyll (O111X), Hôpital et Centre d'hébergement D'Youville (O452X), Hôpital, CLSC et CHSLD de Val-des-Sources (O100X), CLSC et CHSLD Valcourt (11545), CLSC et CHSLD Windsor (O450X)

9.4.2 Contrat de service en ressource intermédiaire (RI) avec la Résidence Memphrémagog

RÉSOLUTION : CA-7892 – 2024-08-21

Relative au contrat de service en ressource intermédiaire (RI) avec la Résidence Memphrémagog

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne début le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE RECOMMANDER :** la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 1^{er} juillet 2024 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 11 millions de dollars sur une période de 15 ans.

9.4.3 Servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'hôpital Fleurimont

Madame Jocelyne Faucher se retire pour ce point à l'ordre du jour.

RÉSOLUTION : CA-7893 – 2024-08-21

Relative à la servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'hôpital Fleurimont

- CONSIDÉRANT :**
- qu'une servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène doit être accordée en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'Hôpital Fleurimont;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : la servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'Hôpital Fleurimont;

D'AUTORISER : le président-directeur général à procéder à la signature des documents.

9.4.4 Résultats financiers à la période 3 et rapport trimestriel AS-671 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA-7894 – 2024-08-21

Relative aux résultats financiers à la période 3 et rapport trimestriel AS-671 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- ATTENDU :**
- les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
 - que selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
 - que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S 4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le rapport trimestriel de la période 03 2024-2025 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS), comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de – 18 143 356 millions de dollars. Ce budget inclut des mesures de redressement au montant de 39 850 271 millions de dollars à être approuvés par le MSSS;

D'AUTORISER : le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

9.4.5 Demande d'une licence

RÉSOLUTION : CA-7882 – 2024-08-21

Relative à une demande d'une licence

- CONSIDÉRANT :**
- qu'une telle résolution est exigée par le Régie des alcools, des courses et des jeux pour autoriser la personne-ressource de l'établissement à compléter la demande;
 - qu'aucune licence n'a été émise à l'établissement pour la période débutant le 29 septembre 2024;
 - qu'une telle licence est requise par la loi pour faire des tirages moitié-moitié afin de financer des activités sociales réunissant des groupes d'employés;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : Mme Nathalie Guesneau, adjointe à la directrice des ressources financières (DRF) par par intérim, et membre du Comité bien-être de la DRF au travail, comme personne désignée à la section 2 – Identification de la personne-ressource de la Demande de licence de tirage moitié-moitié de moins de 5 000 \$ de la Régie des alcools, des courses et des jeux, à agir au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.5 **Intégrer la mission universitaire**

9.5.1 Comité d'éthique de la recherche

9.5.1.1 Démission d'un membre

RÉSOLUTION : CA-7883 – 2024-08-21

Relative à la démission d'un membre

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du Comité d'éthique de la recherche;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la démission de Mme Lise Lévesque à titre de membre scientifique, en date du 24 juillet 2024.

9.5.1.2 Changement de statut d'un membre

RÉSOLUTION : CA-7884 – 2024-08-21

Relative au changement de statut d'un membre

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du Comité d'éthique de la recherche;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

- D'ENTÉRINER :** le changement de statut à partir du 14 juin 2024, ainsi que le renouvellement de mandat au CÉR de Mme Caroline Rancourt, membre substitut, représentante scientifique, pour une période de trois ans, du 14 juin 2024 au 14 juin 2027.

9.5.1.3 Renouvellement de mandat d'un membre

RÉSOLUTION : CA-7885 – 2024-08-21

Relative au renouvellement de mandat d'un membre

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du Comité d'éthique de la recherche;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

- D'ENTÉRINER :** le renouvellement de mandat CÉR de Mme Valérie Renaud, membre régulier-juriste du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, du 7 octobre 2024 au 7 octobre 2027.

9.5.1.4 Nomination d'un nouveau membre

RÉSOLUTION : CA-7886 – 2024-08-21

Relative à la nomination d'un nouveau membre

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du Comité d'éthique de la recherche;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

- D'ENTÉRINER :** la nomination de Mme Jordan Morissette, comme membre représentante du public au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, pour une période de trois ans (du 21 août 2024 au 21 août 2027).

9.5.2 Centre de recherche du CHUS – Nominations

RÉSOLUTION : CA-7887 – 2024-08-21

Relative au centre de recherche du CHUS – Nominations

- CONSIDÉRANT :**
- que l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheur doit faire l'objet d'une résolution du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le Comité scientifique du CRCHUS;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheuse universitaire de Sara Larivière et de Oraly Sanchez-Ferras et de chercheuse clinicienne de Dre Virginie Plante.

10.0 Divers

Aucun autre sujet n'est présenté.

11.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Robin Marie Coleman, Karine Duchaineau et Annie Boisvert.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Les sujets suivants sont présentés en détail et après échanges, les résolutions sont adoptées.

11.1 Cadres supérieurs

11.1.1 Modification de l'extrait de résolution pour la nomination de Dr Adam Frenette à titre de directeur adjoint des services professionnels

RÉSOLUTION : CA-7888 – 2024-08-21

Relative à la nomination de Dr Adam Frenette à titre de directeur adjoint des services professionnels

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation de la Direction des services professionnels prévoit depuis 2015 la présence de trois équivalents temps complet répartis sur quatre postes de cadres supérieurs médecins DSP adjoints;
 - les postes vacants et le départ de Dre Édith Grégoire;
 - la qualité et responsabilité du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Dr Adam Frenette, à titre de directeur adjoint des services professionnels (3 à 4 jours/semaine), à la Direction des services professionnels, pour un mandat de quatre ans.

11.2 Entente 108 - transfert d'examens de résonance magnétique vers le laboratoire d'imagerie médicale (Centre radiologique de l'Estrie)

RÉSOLUTION : CA-7895 – 2024-08-21

Relative à l'entente 108 - transfert d'examens de résonance magnétique vers le laboratoire d'imagerie médicale (Centre radiologique de l'Estrie)

- ATTENDU :**
- que les délais d'accès pour des examens de résonance magnétique se détériorent;
 - que la demande pour ce type d'examens augmente;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** la conclusion d'une entente de type 108 pour transférer 2 500 examens annuellement avec le Centre Radiologique de l'Estrie pour une durée d'une (1) année assujettie de deux (2) options d'une durée d'un (1) an chacune.

11.3 Appel d'offres pour les contrats de service, le soutien et la croissance des infrastructures de téléphonie

RÉSOLUTION : CA-7896 – 2024-08-21

Relative à l'appel d'offres pour les contrats de service, le soutien et la croissance des infrastructures de téléphonie

- ATTENDU :**
- que les infrastructures de téléphonie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS soutiennent tous les services cliniques et administratifs sur tout le territoire;
 - que les services de téléphonie occupent une place importante dans la gestion de la sécurité des usagers, visiteurs et employés;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS fournit aussi les services de téléphonie directement aux usagers dans les chambres de soins de courte durée et dans la majeure partie des chambres en soins de longue durée;
 - que les services de téléphonie sont essentiels au bon fonctionnement de l'ensemble de l'organisation et, de ce fait, requièrent un soutien 24/7;
 - que la non-disponibilité de la téléphonie augmente substantiellement le risque d'événements indésirables pouvant avoir des conséquences sur les usagers et usagères du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que l'établissement peut s'attendre à devoir assumer désormais une dépense annuelle de 525 000 \$ pour l'ensemble du territoire;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** l'appel d'offres pour les contrats de service, le soutien et la croissance des infrastructures de téléphonie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

11.4 Modification temporaire du plan d'organisation

RÉSOLUTION : CA-7897 – 2024-08-21

Relative à la modification temporaire du plan d'organisation

- CONSIDÉRANT :**
- l'ampleur de l'organisation et des responsabilités du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - le départ de la présidente-directrice générale adjointe et l'incapacité de nommer rapidement un intérim pour la remplacer;
 - la nécessité de stabiliser l'établissement à l'aube de la fusion avec Santé Québec;
 - la nécessité de soutenir adéquatement les directions cliniques et administratives;
 - la nécessité de donner la marge de manœuvre nécessaire au président-directeur général et l'équipe de la Direction générale pour faire face aux futurs changements;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la modification temporaire du plan d'organisation, selon le nouveau modèle proposé, et ce, pour la période autorisée par le MSSS de 12 mois;

D'AUTORISER : l'ajout d'un poste de directeur général adjoint aux affaires administratives, et ce, après autorisation du MSSS.

11.5 Nomination du comité de sélection du directeur général adjoint aux affaires administratives

RÉSOLUTION : CA-7898 – 2024-08-21

Relative à la nomination du comité de sélection du directeur général adjoint aux affaires administratives

- CONSIDÉRANT :**
- la précédente demande de modification temporaire du plan d'organisation;
 - l'autorisation d'ajouter un poste de hors-cadre de directeur général adjoint aux affaires administratives par le conseil d'administration;
 - l'autorisation par le MSSS d'ajouter un poste de hors-cadre de directeur général adjoint aux affaires administratives selon les paramètres du MSSS;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la mise en place du comité de sélection du directeur général adjoint aux affaires administratives selon la composition proposée.

11.6 Loi 15 sur la gouvernance du système de santé et des services sociaux - Évolution des travaux

Le président-directeur général informe les membres de l'évolution des travaux liés à la Loi 15 du MSSS.

Ajout d'un sujet omis à l'ordre du jour du conseil d'administration du jeudi 13 juin 2024:

11.7 Budget 2024-2025

RÉSOLUTION : CA-7901 – 2024-06-13

Relative au budget 2024-2025

- CONSIDÉRANT :**
- que l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (C. A.) des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois (3) semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
 - que le 24 avril 2024, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2024-2025;
 - les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
 - que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
 - que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au C. A. de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire; et
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le budget 2024-2025 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) comme présenté, soit un budget se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0 \$, respectant l'équilibre budgétaire.

D'AUTORISER : le président du C.A. et le président-directeur général à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

12.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.